

Commune de RIVOLET



DOCUMENT A CONSERVER

D I C R I M

Document
d'Information
Communal
sur les
Risques
Majeurs

Le mot du maire



Le mot du Maire

Chers concitoyens,

En France de nombreuses communes sont exposées aux risques majeurs.

Il est de la responsabilité du Maire d'assurer sur sa commune l'information, l'alerte et la protection des populations face aux risques, qu'ils soient naturels ou dus à l'activité humaine, et ce, en collaboration avec les services de secours et les services de l'État.

Chaque situation de crise, mineure ou majeure, nécessite une réponse adaptée et différente.

C'est dans ce sens que la loi en 2004 a posé le principe des plans communaux de sauvegarde. Le présent document (DICRIM) – **D**ocument **I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs- se veut être une synthèse de cette démarche d'explication du risque, de prévention et des consignes de sécurité à mettre en place, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour obtenir la protection de la population et des biens la plus adaptée selon les situations.

La prévention des risques est donc une composante essentielle de la gestion des risques, tout comme la préparation à la gestion de crise.

Le mot du maire



Les aléas auxquels la commune de Rivolet a déjà été exposée et qui peuvent survenir à nouveau, sont d'ordre naturel : risque d'inondation, de glissement de terrain et de coulées de boue.

Tous les Rivoiliens peuvent - grâce à ce document - mieux connaître leur environnement et savoir comment réagir face à une catastrophe.

Nous vous invitons à conserver ce document précieusement pour qu'il soit facilement consultable en cas de situation à risque.

En complément du DICRIM, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des secours au niveau communal.

Soyez certains que la mairie, avec son équipe d'élus impliqués, est mobilisable dans l'urgence et sera à vos côtés en cas de crise.

Définition d'un risque



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont présents.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité.

Les risques majeurs à Rivolet



Alerte



L'alerte peut être donnée par différents moyens :

Le Tocsin

La commune de Rivolet n'est pas équipée de sirène pour alerter la population. À la place, l'équipe municipale peut sonner le tocsin. Si le tocsin de l'église sonne à toute volée pendant deux minutes, c'est qu'un phénomène dangereux menace la commune.

Que faire en cas d'alerte par le tocsin ?

- Mettez-vous à l'abri
- Tenez-vous informé de la situation grâce à internet, à l'application Panneau Pocket ou à la radio (France Inter, France Info ou radio Calade).
- Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Site internet de la commune

<https://www.rivolet.fr/>



Alerte



Application Panneau Pocket

Pour être informé de l'actualité de votre commune sur smartphone, ordinateur ou tablette, inscrivez-vous sur l'application Panneau Pocket. C'est gratuit, anonyme et sans publicité.



Diffusion cellulaire FR-ALERT FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Plus d'information sur ce dispositif sur www.fr-alert.gouv.fr/

Porte à porte

Un véhicule équipé d'un mégaphone diffuse un message d'alerte à travers toute la commune.

Personnes vulnérables



Le maire est tenu d'instituer et de tenir à jour un registre nominatif communal des personnes âgées et des personnes handicapées de sa commune vivant à domicile, qui en font la demande ou à la demande d'un tiers (parents, voisins, médecin...), à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, n'y soit pas opposée.

La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

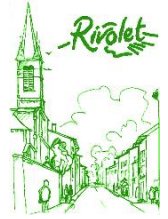
A cette fin, le maire recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui ont fait une demande

Les personnes âgées de plus de 65 ans et les adultes handicapés peuvent être recensés, si elles le souhaitent, dans le **REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNERABLES**.

Ce registre permet d'améliorer leur prise en charge en cas de danger pour la population, comme une vague de chaleur ou une évacuation.

Pour vous inscrire, ou inscrire l'un de vos proches, adressez-vous à la mairie.

Inondation



La commune de Rivolet est exposée aux inondations causées par les crues du Nizerand.

La commune de Rivolet peut être touchée par des inondations causées par le débordement du Nizerand, qui traverse le bourg. Jusqu'à la crue centennale le risque est modéré et très localisé, mais une crue exceptionnelle aurait des conséquences importantes en raison de l'encaissement de la vallée.

La commune est en outre fortement exposée au risque d'inondation par ruissellement sur les versants. C'est ce type de phénomène qui est à l'origine de l'épisode tragique de 1993.

RIVOLET ET SAINT-JULIEN Une solidarité à toute épreuve... devant l'épreuve



Les maires des deux communes peuvent être fiers de leurs administrés. L'entraide a joué à plein. Les traces de la catastrophe ne sont pas encore tout à fait effacées, mais le travail accompli en 24 heures a été considérable.

A Rivolet, le bourg a retrouvé un aspect presque normal, les maisons ont été désencombrées, reste le nettoyage des objets et les travaux de remise à neuf.

Dès le matin, chacun s'est armé des outils dont il disposait, hommes, femmes et même enfants ont participé aux premiers travaux de déblaiement.

L'entreprise Redland, dont la carrière est toute proche, a détaché immédiatement un grand renfort d'engins et d'hommes, sous la conduite de Xavier Chapelle ; en quelques heures la rue principale était pratiquement dégagée. Les travaux se sont poursuivis sans relâche, avec l'aide des habitants et des pompiers de Villefranche et de Cognac. Les viticulteurs, dont les vignes ont pourtant souffert, se sont portés en priorité vers les habitations sinistrées. Seul regret, celui de n'avoir eu la visite d'aucun élu ou responsable.

Même élan de solidarité à Saint-Julien, où Pierre Rampon a été étonné de la rapidité des travaux. Les meubles, sortis des maisons, donnaient à la place un air d'immense braderie. Ils ont été nettoyés par les habitants et les pompiers de Villefranche et réinstallés dès hier.

En fin d'après-midi la commune a reçu la visite de M. Thomas, Préfet du Beaugolais, venu



constater l'ampleur des dégâts causés par cette immense vague qui a submergé le village en quelques instants.

lages qui penseront encore longtemps leurs blessures, mais qui se seront découverts une âme solidaire et exemplaire.

Rivolet, Saint-Julien, deux vil-

G. T

Inondation



RIVOLET ET DENICÉ

Après une nuit d'enfer un réveil dans la stupeur

Les habitants du village de Rivolet, dès les premières lueurs du jour, ont saisi toute l'ampleur des dégâts provoqués par ce déferlement d'eau, de pierres et de boue.

Rivolet en deuil

La nouvelle de la disparition de Jacques Branciard, emporté par les flots, s'est propagée de famille en famille, jusqu'à l'annonce, en début de matinée, de la découverte de son corps (voir en page Rhône).

Le bourg de Rivolet a été traversé par une véritable rivière en furie, qui a envahi toutes les habitations et a bien failli faire d'autres victimes. Des amas de

gravats de plus de 3 mètres de hauts se sont accumulés sur la route principale... Deux habitations de la commune sont complètement sinistrées, leur rez-de-chaussée ayant été entièrement dévasté.

A Denicé, le Nizerand envahi un lotissement

Dans le lotissement qui jouxte la rivière, même habé-tude, même stupeur, très souvent mêlée de colère. Ce hameau de maisons très récentes a été en effet édifié dans une zone de terrain plat longeant le Nizerand.

De mémoire d'anciens, la rivière étant sortie de son lit quatre ou cinq fois, le choix de ce site de construction pouvait donc sembler assez risqué. Des travaux d'endiguement avaient été effectués à la limite amont, mais ceux-ci se sont révélés inefficaces devant la violence de la crue, qui a envahi tous les rez-de-chaussée, arraché les murs d'enceinte des villas et submergé les automobiles.

Certains habitants se sont résignés à la catastrophe, compte-tenu de la violence des flots jugée imprévisible. Mais d'autres ont préféré exprimer les terreurs de la nuit par la colère. On accusait, hier, les « respon-

sables », mairie ou D.D.E., d'avoir accordé des permis de

construire dans cette zone et de ne pas y avoir réalisé une protection assez résistante. D'autres envisageaient même de quitter les lieux, de peur, qu'à l'avenir,

le moindre coup de tonnerre ne les fasse trembler...

A Denicé, comme à Rivolet, c'est maintenant l'heure du bilan et de l'incertitude, quant aux indemnisations. L'exemple de Vaison-la-Romaine ne poussant pas à l'optimisme.





Inondation



Les bons réflexes

AVANT

Rester vigilant : être attentif aux bulletins de vigilance de Météo France <https://vigilance.meteofrance.fr>

Prévoir les gestes essentiels :

- Mettre au sec les objets de valeur
- Rassembler papiers, argent, médicaments... pour une éventuelle évacuation

PENDANT



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied à l'étage : pas d'ascenseur

Ne vous engagez pas à pied ou en voiture sur une voie inondée

Tenez-vous informé de la situation grâce à internet ou à la radio

APRES

- Ventiler les pièces (préférable au chauffage)
- Désinfecter à l'eau de javel
- Ne rétablir le courant électrique qu'après un contrôle de l'installation
- Chauffer dès que possible

Mouvements de terrain liés à la sécheresse



Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées.

Prévention

La loi ELAN prévoit la réalisation d'études géotechniques pour détecter la présence d'argile gonflante avant la construction d'un bâtiment. Le cas échéant, des mesures préventives simples peuvent être prises afin de construire une maison en toute sécurité. Plus d'information sur www.georisques.gouv.fr.

Indemnisation

Les dégâts sur les bâtiments causés par le phénomène de retrait-gonflement des argiles sont indemnisables au titre des catastrophes naturelles.



© BRGM - P. Burchi

Feux de forêt



La commune de Rivolet est exposée aux feux de forêt

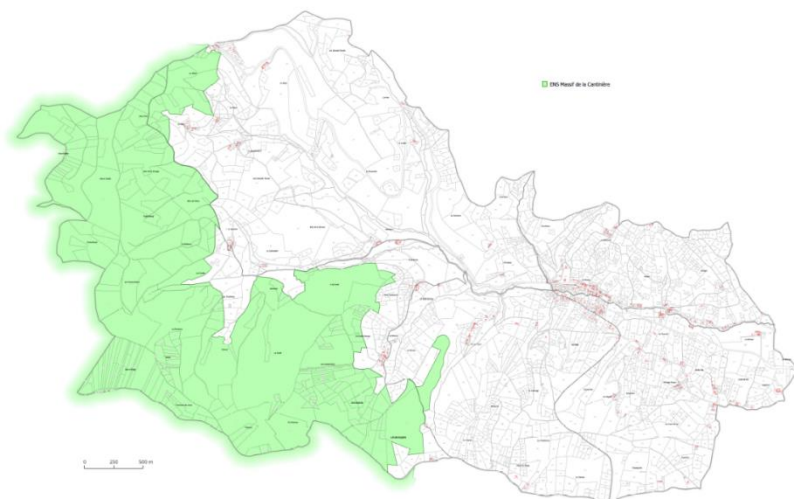
Elle a connu quelques d'épisodes de feu de forêt avec intervention des pompiers entre 1980 et 2010 :

Au lieu-dit Champey et la Garenne il y a eu plusieurs feux, fin des années 80 le plus important et une autre fois fin des années 90.

Le bois en bas des plats le long de la rivière a brûlé vers 1985.

Le bois au-dessus du Sandrin a brûlé en 2009/2010.

Les épisodes de sécheresses dus au changement climatique pourraient dans l'avenir être à l'origine d'incendies menaçant les habitations à proximité des forêts.



Feux de forêt



Les bons réflexes

Au quotidien :

Débroussailler autour des maisons, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, ratisser les aiguilles, nettoyer les gouttières, éviter de planter les espèces très inflammables (cyprès).

Pour se préparer :

- Vérifier le fonctionnement manuel et la qualité de fermeture des portes, fenêtres et volets.
- S'assurer qu'il n'y a pas des bouteilles de gaz ou des bidons de liquides inflammables oubliés qui pourraient être exposés au feu.
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture et éviter les matériaux inflammables (clôtures, gouttières en PVC, tas de bois contre la maison).
- Prévoir des moyens d'arrosage. Si vous avez une piscine, envisager l'achat d'une motopompe thermique avec un tuyau de longueur suffisante pour protéger toute votre propriété.
- Préparer un kit d'évacuation d'urgence (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche etc.)

Canicule



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS

chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU

sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres



Privilégiez
les activités douces



Mangez frais
et équilibré



Évitez
l'alcool



Prenez des nouvelles
des plus fragiles

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

*Calculer les appels au 0800 à 0,05 € par appel et service gratuit.
Ces appels sont gratuits pour les personnes âgées de 18 ans et plus.

Radon



radon

Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un **gaz radioactif naturel** inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. En revanche, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Sur la commune de Rivolet, il existe un risque important d'exposition au radon

Quels risques pour la santé ?

À long terme, l'inhalation du radon en forte concentration conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Radon



Comment réduire l'exposition au radon ?

Dans les secteurs à risque important, il est recommandé de mesurer la concentration de radon dans son logement. Pour savoir comment faire, rendez-vous sur www.irsn.fr.

Si les résultats sont supérieurs à 300 Bq/m², il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques simples pour réduire l'exposition au radon :

- Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Si les résultats sont très supérieurs à 300 Bq/m², il est recommandé de réaliser des travaux d'aménagement :

- Assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Numéros et liens utiles



Numéros

Pompier 18 ou 112
Samu 15 ou 112
Police 17 ou 112
Mairie 04.74.02.02.02
Météo France 08 99 71 02 07

Liens utiles

Préfecture du Rhône www.rhone.gouv.fr
Mairie www.rivolet.fr
Connaître les risques www.georisques.gouv.fr
rivieresdubeaujolais.fr
Vigilance météo <https://vigilance.meteofrance.fr>

Fréquences radio

France Inter 99.8 Mhz
France Info 103.4 Mhz
Radio Calade 100.9 Mhz